

ORDONNANCE DE LA COUR
DU 7 MAI 1980 ¹

Suzanne Mazière, épouse Fournier, et autres
contre Commission des Communautés européennes

Affaires jointes 114, 115, 116 et 117/79

Sommaire

Recours en indemnité — Recours de membres de la famille d'un fonctionnaire en réparation du préjudice subi du fait des conditions d'emploi irrégulières dudit fonctionnaire — Irrecevabilité

(Traité CEE, art. 178; règlement de procédure, art. 92, § 1)

Dans les affaires jointes 114, 115, 116 et 117/79,

SUZANNE MAZIÈRE, ÉPOUSE FOURNIER, AUDE FOURNIER, FRANÇOIS FOURNIER ET CLOTILDE FOURNIER, représentés par M^e Edmond Lebrun, avocat au barreau de Bruxelles, ayant élu domicile au cabinet de M^e Ernest Arendt, avocat-avoué, 34b, rue Philippe-II, à Luxembourg,

parties requérantes,

contre

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, représentée par M^{me} Denise Sorasio, membre de son service juridique, en qualité d'agent, assistée par M^e Robert Andersen, avocat au barreau de Bruxelles, ayant élu domicile chez son conseiller juridique, M. Mario Cervino, bâtiment Jean Monnet, à Luxembourg,

partie défenderesse,

¹ — Langue de procédure: le français.